

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Alexandra JACQUET pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric COUVEZ

DÉLIBÉRATION : 2025-128

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AU LIEU-DIT « LA BRETONNIÈRE » – SECTEUR ATLANTIS – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS – PARCELLE CADASTRÉE CC N°81

DÉLIBÉRATION : 2025-128
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AU LIEU-DIT « LA BRETONNIÈRE » – SECTEUR ATLANTIS
– CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS –
PARCELLE CADASTRÉE CC N°81

RAPPORTEUR : Éric COUVEZ

Dans le cadre de travaux consistant à poser un nouveau poste de transformation HTA/BT sur le parking du cinéma PATHÉ pour alimenter les bornes IRVE (*Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques*), la Société ENEDIS a sollicité la Commune en vue de l'établissement à demeure, dans une bande de 1 mètre de large et d'environ 30 mètres de longueur, de deux canalisations souterraines et de ses accessoires sur la parcelle communale située au lieu-dit « La Bretonnière » à Atlantis, cadastrée CC n° 81 (voir plan de localisation en annexe).

Il convient donc de prévoir la conclusion d'une convention portant sur la constitution d'une servitude de tréfonds avec la Société ENEDIS.

Aux termes de cette convention, la Commune de Saint-Herblain, qui conservera la pleine propriété de la parcelle impactée s'abstiendra de tout fait de nature à nuire à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Pour sa part, la Société ENEDIS s'engagera à remettre en état le terrain endommagé par les travaux de mise en place des réseaux, à indemniser la Commune pour les dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

Il est par ailleurs convenu que cette convention est établie au profit de la Société ENEDIS à titre gratuit et que les frais résultant de son authentification et de sa publication par acte notarié seront pris en charge par la Société ENEDIS.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention portant sur la constitution, à titre gratuit, au profit de la Société ENEDIS, d'une servitude pour l'établissement à demeure dans une bande de 1 mètre de large et d'environ 30 mètres de longueur, de deux canalisations souterraines et de ses accessoires sur la parcelle communale située au lieu-dit « La Bretonnière » à Atlantis, cadastrée CC n° 81,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette servitude dont les frais résultant de son authentification et de sa publication par acte notarié seront pris en charge par la Société ENEDIS.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric COUVEZ

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09 octobre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09 octobre 2025

ANNEXE

Département : LOIRE ATLANTIQUE Commune : ST-HERBLAIN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL ----- Bon pour accord Fait à , le En 3 exemplaires (1) Signatures précédées de la mention "Lu et approuvé"	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts Fonciers Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre 2, rue du Général Marguerite 44035 44035 NANTES CEDEX 1 tel. 02 53 55 16 28 -fax sdf44.pgc@dofp.finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
--	---	--

1349725 1349790 CC 93 HTAS 3x240 AL EX1 X2 X1 Allée P7007 81 90 333 6235125 6235060 1349725 1349790
